



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E182177 VALABLE JUSQU'AU 18/06/2026

ÉDITÉ LE 28/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/11/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT-DENIS 2018B0029

Siret : 833 514 821 00010

Code NACE : 3312Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA OCEAN INDIEN 204912290002

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA OCEAN INDIEN 204912290002

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : S.R.C.A TRAVAUX

Sigle : SRCA

18 AVENUE PITON TREPORT
ATELIER RELAIS NO 5 - ZA DE CAMBAIE
97460 SAINT-PAUL

Téléphone : 02 62 26 55 20

Fax :

Portable :

Responsabilité légale :

COUTAYE JEAN, RICHARD GÉRANT

Site Internet : www.srca.pro.re

E-mail : bureau@srca.re

Effectif moyen : 20 Tranche de classification : EFF2 Chiffre d'affaires H.T. : 1 599 131 Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	20	22/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

QUALIBAT REUNION
C/O FRBTP
RUE DU PONT
CS 41051
97404 SAINT-DENIS CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.